

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 22 avril 2022 fixant au titre de l'année 2022 le nombre de postes offerts au concours externe sur titres et travaux et au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur

NOR : INTA2207864A

Par arrêté du ministre de l'intérieur en date du 22 avril 2022, le nombre de poste offerts au concours externe sur titres et travaux et au concours interne pour le recrutement d'ingénieurs des services techniques du ministère de l'intérieur, au titre de l'année 2022, dans les spécialités « immobilier » et « logistique » est fixé à 19 (dix-neuf) répartis de la manière suivante :

Spécialités	Total	Concours externe	Concours interne
Immobilier	16	10	6
Logistique	3	2	1
Total	19	12	7

En outre, 2 (deux) poste sont offerts par la voie contractuelle aux bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L. 351-1 du code général de la fonction publique.